

*La Commune met une Salle  
adaptées à vos manifestations. Parmi celles-ci :*

# **l'Espace Culturel**



**Façade de l'Espace Culturel Pierre GODBILLON**

# **de Magenta**

# L'ESPACE CULTUREL

Lorsque le Conseil a choisi de reconstruire la salle des fêtes et d'en faire un seul espace culturel en le réunissant à l'ancienne école des filles, il a donné à notre Commune un équipement de qualité.

La salle de spectacles dont la dimension s'adapte au nombre de spectateurs peut recevoir jusqu'à 350 personnes, sa sonorité est bonne et elle est particulièrement adaptée, grâce à la grande dimension de sa scène. Elle permet la présentation de spectacles folkloriques et musicaux.

L'accessibilité de la scène permet l'installation de décors importants .

Certaines salles de réunions sont utilisées par des associations afin de pratiquer leurs différentes activités. Cet équipement est à la disposition de tous les Magentais et peut devenir, dans la journée, un centre de formation pour les entreprises et accueillir le week-end les festivités associatives et privées.

Ces lieux, voués à l'étude pendant plus de 100 ans, qui ont abrité les exploits passés de la "Vaillante", les bals et les fêtes de nos anciens, doivent redevenir rapidement le centre de la vie communale et rassembler tous les Magentais.

# Cet Espace Culturel est le vôtre ...

en voici la fiche technique

- Une salle festive et de spectacles d'une superficie de 290 m<sup>2</sup>, capacité maximum : 350 places assises en position "spectacle" et 200 places en position "repas".
  - Eclairage scénique composé de 12 projecteurs 500W sur rampe de scène, plus 8 projecteurs 1000W sur colonnes, réglables à partir d'une régie son-lumière.
  - Une salle d'une superficie de 70 m<sup>2</sup> plus particulièrement destinée aux activités sportives (gym, yoga, danse)
- Si vous souhaitez de plus amples renseignements concernant la mise à disposition de ces équipements, n'hésitez pas à interroger les services municipaux...**
- A bientôt peut-être**
- Deux rideaux de recouvrement qui permettent la modulation de l'espace.
  - Un bar.
  - un vestiaire.
  - Une scène de 70 m<sup>2</sup> avec une entrée par le fond pour faciliter l'accès du gros matériel. Entrée de service rue Carnot
  - Une cuisine équipée "traiteur" comprenant : gazinière, armoire chauffante, frigo, congélateur.
  - Rideaux, de scène, de fond de scène et pendillons.
  - Deux salles de réunions d'une superficie de 55 m<sup>2</sup> pouvant accueillir chacune 50 personnes.
  - Ecran de cinéma.



Entrée de service rue Carnot



Salle de Spectacles

Le Bar



Salle de Réunions



La Salle de Spectacles



La scène



Le Hall d'Entrée



La Cuisine

Salle de Gym - Yoga



Régie Son-Image

# Espace Culturel

## LOCATION SALLE DE SPECTACLE

MANIFESTATIONS PRIVÉES	Magentais	Entreprises
2 jours	500,00 €	
1 jour	350,00 €	
EXPOSITIONS VENTES COMMERCIALES		
2 jours	800,00 €	1000,00 €
1 jour	485,00 €	700,00 €
OCCUPATIONS REDUITES		
Durée inf à 12 heures	300,00 €	600,00 €
Vin d'honneur inf à 6 heures	200,00 €	400,00 €

- Périodes non soumises à location du 15 juillet au 31 août

les jours fériés  
les 24, 25, 26 décembre  
les 30 & 31 décembre une seule exception la St Sylvestre est réservée au Comité des Fêtes.

Pour tous ces cas d'utilisation,

Une caution est également exigée en Mairie, avant la remise des clefs. (Pour les associations, il n'est pas demandé de caution). Cette caution est répartie en deux chèques : un de 150 € pour la propreté (dont tri sélectif) et un de 300 € pour les dégâts matériels. En cas de non respect du règlement et notamment l'article 4 de la convention, le ou les chèques de caution feront l'objet d'un encaissement quand bien même l'assurance couvrirait les dégâts.

· **ENTRETIEN** : Les appareils ménagers des cuisines se rendent en état de propreté, ainsi que les chaises empilées par dix et replacées où elles ont été préalablement placées par les services communaux, sous la régie, et les tables, rangées sur les chariots, après nettoyage par les utilisateurs.

Un état des lieux et du matériel prêté sera établi en présence de l'organisateur avant et après la manifestation tout dégât ou manque de matériel constaté sera facturé.

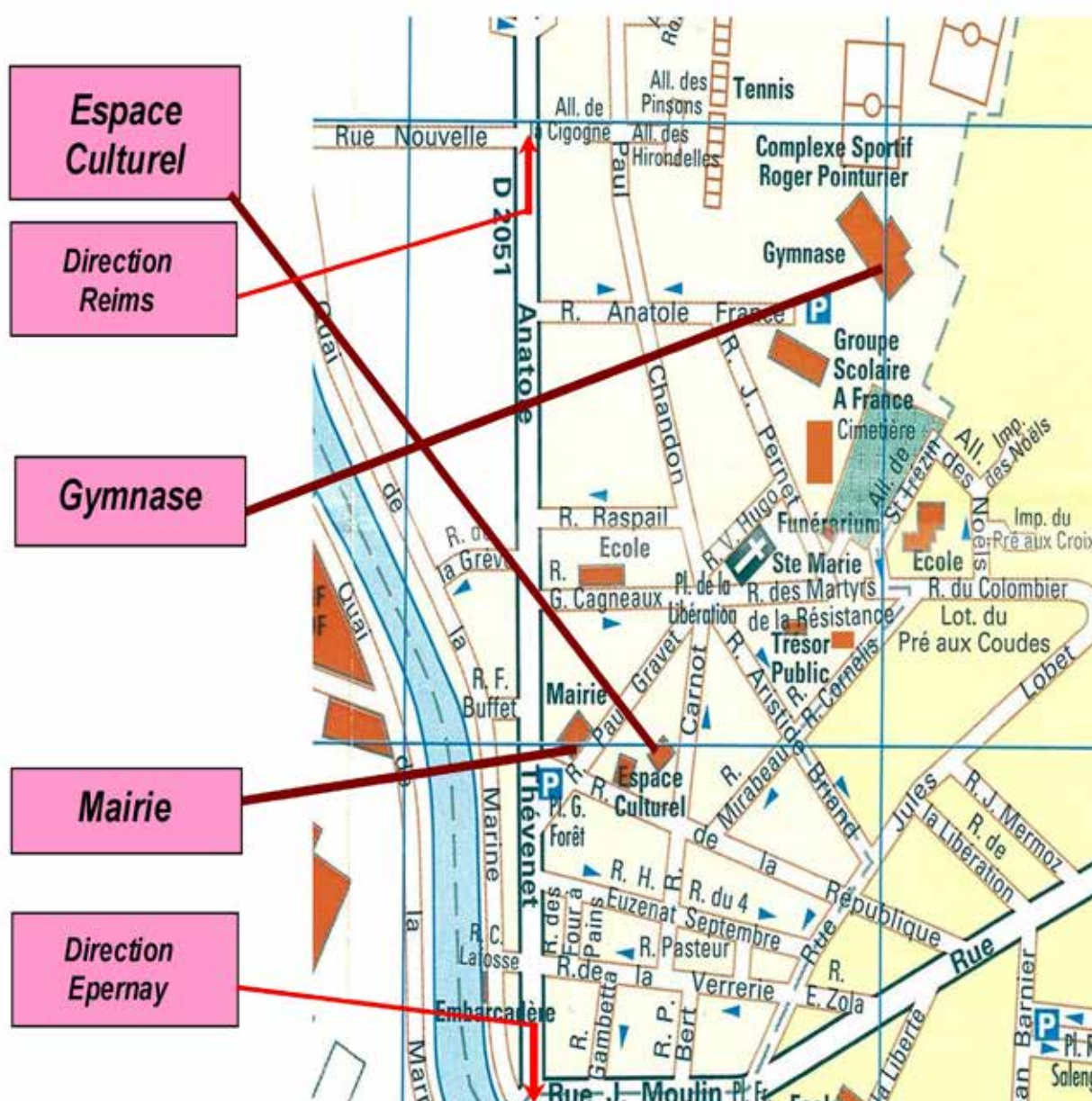
· **GESTION DU BRUIT** : L'organisateur devra s'assurer du bon déroulement de la manifestation et veiller qu'à partir de 23 heures l'intensité de la musique soit diminuée et qu'à partir de 2 heures du matin plus aucun bruit ne gêne le voisinage. Le départ des occupants doit se faire dans le silence. Les utilisateurs de la salle doivent respecter les règles d'usage et de civisme ceci afin de respecter la tranquillité des riverains de la salle. Si possible, éviter de laisser les fenêtres et portes ouvertes.

### SALLES D'ACTIVITES CULTURELLES ET DE REUNIONS

Pour les occupations ponctuelles, les prix est de Petites salles (30 personnes maximum) tarif horaires fixé à 8,00 €.

Pour les associations ou groupements de la Commune, les occupations pour activités ou réunions sont gratuites.

# Plan de situation de l'espace culturel



Mairie de MAGENTA 1 rue Paul Gravel 51530 MAGENTA  
Tel : 03.26.55.29.46 Fax : 03.26.55.74.74  
E-mail : [mairie@ville-magenta.fr](mailto:mairie@ville-magenta.fr)  
Site : [www.ville-magenta.fr](http://www.ville-magenta.fr)